LUNERAY

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 9 mars 2026

Convocations du 2 mars 2026

ORDRE du JOUR :
-Communications
-Construction d'un garage pour le logement du stade
-Subvention pour l'organisation du 1er rallye pays de Dieppe ville de Luneray
-Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie – Révision des honoraires de maîtrise d'œuvre
-Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie – Demandes de subvention
-Travaux de reprise de concessions funéraires au cimetière Nord
-Affaires diverses

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absentes excusées sans pouvoir : Mme MALETRAS, Mme SAISON, Mme DIOLOGENT, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le même jour

COMMUNICATIONS

Remerciements de l'UNCAFN pour la subvention 2025.

Le même jour

CONSTRUCTION d'un GARAGE pour le LOGEMENT du STADE
(délibération n°1/2/2026)

M. le Maire informe le conseil que le permis de construire pour le garage qui avait été promis à M. HOBA, locataire du logement du stade, a été accordé le 29 janvier dernier.

Il présente au conseil municipal une modélisation ainsi qu'un descriptif du projet, et propose maintenant de confier la réalisation des travaux à l'entreprise DUHAMEL Charpentes (76740 Autigny) pour un coût TTC de 40 887,17 € comprenant :

- construction du garage.....26 252,09 €
- maçonnerie.....12 463,08 €
- plans et demande de PC.....2 172,00 €

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur la réalisation des travaux de construction du garage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

-d'approuver la réalisation du projet de construction d'un garage pour le logement du stade ;
-de confier les travaux à l'entreprise DUHAMEL Charpentes pour un montant total de 40 887,17 € TTC ;
-d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026, opération 133 (article 2132).

Délibération déposée le 12 mars 2026
en Préfecture de Rouen

Le même jour

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU 1er RALLYE PAYS DE DIEPPE VILLE DE LUNERAY
(délibération n°2/2/2026)

M. le Maire expose :

- lors de la réunion du 3 juillet 2025, le conseil avait donné son accord pour l'organisation de ce rallye qui aura lieu les 27 et 28 juin 2026.

- pour cette manifestation, la Municipalité met à disposition du matériel, ses salles (Ecuyers, Gymnase, Salle d'activités) ainsi que la Place René Coty, le parking du gymnase et le terrain situé à proximité rue des Siamoisiers. La rue Bill Coleman sera également réquisitionnée et 3 autres rues seront mises en sens unique.

- l'association sollicite une subvention de la commune pour l'aider à financer cette manifestation.

M. le Maire propose d'accéder à la demande en allouant une somme de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026 (article 65748).

Délibération déposée le 12 mars 2026
en Préfecture de Rouen

Le même jour

RÉNOVATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE
- Révision des honoraires de maîtrise d'œuvre –
(délibération n°3/2/2026)

M. le Maire rappelle que l'Atelier d'Architecture DORÉNAVANT a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie, et que le forfait de rémunération de DORÉNAVANT, fixé à 37 500 € HT (31 000 € HT mission de base + 6 500 € HT missions complémentaires), a été établi en tenant compte des éléments fournis par la Municipalité au moment de la consultation des bureaux d'études, notamment un coût de travaux estimé à 300 000 € HT.

M. le Maire explique que des modifications ont été apportées au programme initial de la Municipalité pour un surcoût de 142 371,70 € HT :

• Réfection de l'escalier d'accès à la mairie et remise en valeur ;

• Reprise de la structure des piliers brique + façade côté salle du conseil, à la suite de la présence de fissures ;

• Modification des travaux de peinture sur la façade de la mairie. Initialement, remise en peinture de type D2 et compte-tenu de la présence de microfissures, la peinture est remplacée par un enduit ultra mince, élastique ;

• Prise en compte de la présence d'amiante dans les dalles de faux-plafond au rez-de-chaussée + joint de chaudière + conduit en fibro-ciment ;

• Intégration du mobilier intérieur et de l'agencement.

Ainsi, le forfait de rémunération de DORÉNAVANT doit être révisé (mission de base concernée).

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir valider cette révision, sachant que les membres de la commission d'appel d'offres, qui se sont réunis ce jour, ont donné un avis favorable à cette révision qui porte le forfait d'honoraires de DORÉNAVANT de 37 500,00 € HT à 52 158,60 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide cette révision et décide :

-d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet ;
-d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026, opération 253.

Délibération déposée le 12 mars 2026
en Préfecture de Rouen

Le même jour

RÉNOVATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE
-Demandes de subventions –
(délibération n°4/2/2026)

M. le Maire expose :

- 2 demandes de subvention ont été déposées pour cette opération : l'une auprès du Département, l'autre auprès de l'Etat (DETR), sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses	**512 030,30 € HT**
Travaux	442 371,70 € HT
Honoraires (études, maîtrise d'œuvre – BET)	69 658,60 € HT
Recettes	**512 030,30 €**
DETR (30%)	153 609,09 €
Département (30%)	153 609,09 €
Emprunt	150 000,00 €
Autofinancement	54 812,12 €

- le projet pourrait également bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour le volet rénovation thermique.

M. le Maire propose donc de l'autoriser à effectuer la demande en modifiant le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Dépenses	**512 030,30 € HT**
Travaux	442 371,70 € HT
Honoraires (études, maîtrise d'œuvre – BET)	69 658,60 € HT
Recettes	**512 030,30 €**
DETR (30%)	153 609,09 €
Département (30%)	153 609,09 €
DSIL (20%)	102 406,06 €
Autofinancement	102 406,06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

M. le Maire est autorisé à effectuer les demandes de subventions sur la base du plan ci-dessus présenté.

Délibération déposée le 10 mars 2026
en Préfecture de Rouen

Le même jour

TRAVAUX de REPRISE de CONCESSIONS FUNÉRAIRES au CIMETIÈRE NORD
(délibération n°5/2/2026)

M. le Maire expose :

- 31 tombes au cimetière nord sont aujourd'hui libres de toute concession suite à un travail de reprise administrative réalisé par le secrétariat de mairie sur plusieurs années.

- la plupart de ces tombes était à l'état d'abandon et, afin de pouvoir disposer des emplacements, il conviendrait de confier à une entreprise le soin d'évacuer les gravats, monuments et autres matériaux, exhumer les corps et les mettre à l'ossuaire.

- deux de ces tombes seraient en outre conservées et restaurées afin de les transformer en ossuaires.

- 2 offres ont été obtenues pour cette opération :

 - PFG (Luneray) 31 277,33 € HT
 - REBITEC (Bagnolet) 19 363,00 € HT

M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise REBITEC qui est spécialisée dans les reprises de concessions funéraires. Des contacts ont été pris avec 2 communes ayant travaillé avec cette entreprise : elles sont totalement satisfaites de la prestation réalisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise à cet effet M. le Maire à passer commande auprès de l'entreprise REBITEC pour le coût susvisé.
La dépense sera financée à partir du budget communal 2026, opération 133 (article 212) où les crédits seront inscrits.

Délibération déposée le 12 mars 2026
en Préfecture de Rouen

Le même jour

AFFAIRES DIVERSES

Il est procédé à un tour de table :

- M. LARCHEVÊQUE : signale que plusieurs nids de poules sont à boucher.
 M. AUGER va solliciter le service technique à cet effet.

- M. CAPRON : adresse ses félicitations à Sophie de la bibliothèque pour le Spectacle organisé le 6 mars au soir.

- M. LEFEBVRE : demande des nouvelles du permis de construire déposé pour la construction du local de rangement du tennis club.
 M. AUGER l'informe que la salle des sports est toujours sous avis défavorable du SDIS en raison de l'absence d'attestation de ramonage des aérothermes. Dès qu'une entreprise aura été trouvée pour effectuer ce ramonage, la demande de permis de construire pour l'extension de la salle pourra être redéposée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H50.